

**UBS AG**  
 VS33-241  
 Postfach  
 4002 Basel

## Inscription à UBS KeyClub.

**Client/Titulaire du compte**/Adresse de domicile

Adresse d'expédition

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Je désire adhérer gratuitement à UBS KeyClub.

Je souhaite inscrire à UBS KeyClub les numéros de relation, libellés à mon nom, dont les numéros suivent (comptes numériques exclus).

_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Je dispose déjà d'une ou plusieurs cartes de crédit UBS pour collectionner des points. Ci-après, mon/mes numéro(s) de carte:

□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□

**Important:** Les cartes de crédit UBS suivantes peuvent être inscrites à UBS KeyClub: VISA Card et MasterCard (hors cartes d'entreprise et en monnaie étrangère, carte Basic, UBS Optimus Foundation Charity Card, MasterCard Gold International et Master Card Excellence).

J'ai pris connaissance des conditions d'adhésion au KeyClub stipulées en page 2. Je prends acte et accepte que mes indications ci-dessus soient utilisées au sein du Groupe UBS à des fins de marketing.

\_\_\_\_\_  
 Lieu/Date

\_\_\_\_\_  
 Signature

**Partie réservée à la banque**

Saisie CI881 effectuée UO-Réf. \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ Date/Visa \_\_\_\_\_

## UBS KeyClub: Conditions d'adhésion

### Dispositions générales

La participation à UBS KeyClub est sans aucun engagement. En règle générale, l'adhésion est effectuée par le client. UBS se réserve le droit de refuser des adhésions sans devoir en indiquer les motifs et de modifier sans préavis à tout moment les conditions d'adhésion, le système de calcul, les produits et prestations offerts en prime ainsi que le choix des entreprises partenaires et de leurs prestations, y compris de supprimer l'existence de UBS KeyClub.

### Collecte et échange de chèques-points

#### Collecte de points

Les membres reçoivent des points en fonction de leur patrimoine déposé chez UBS et de leurs paiements par cartes de crédit UBS ainsi qu'en récompense de leur fidélité conformément à un mode d'attribution établi par UBS KeyClub. Les conditions en vigueur relatives à la collecte et à l'échange des points sont publiées dans les publications UBS KeyClub et sur Internet. UBS KeyClub prend automatiquement en considération tous les comptes et cartes inscrits de l'adhérent et n'envoie le décompte des points qu'à une seule adresse. En cas d'instructions d'envoi spéciales, UBS se réserve le droit de retenir toute correspondance en rapport avec le décompte.

Des règles spéciales relatives à la collecte de points s'appliquent aux titulaires d'un forfait UBS Generation, UBS Campus ou UBS Young Professional. Elles deviennent caduques en cas de résiliation des forfaits susnommés. Le système d'attribution des points standard entre automatiquement en vigueur sans notification préalable en cas de conversion du forfait UBS Generation, UBS Campus ou UBS Young Professional en un compte personnel UBS ou un compte d'épargne UBS. Les dispositions ci-dessus s'appliquent par ailleurs.

#### Points

Les chèques-points sont envoyés aux participants par courrier à intervalles réguliers, dès qu'ils ont cumulé 25 points minimum (ou 5 points minimum pour les participants UBS Generation, UBS Campus ou UBS Family). En cas de désaccord sur le décompte, celui-ci peut être contesté par écrit auprès d'UBS dans un délai de 30 jours suivant la réception dudit décompte. Les points sont valables jusqu'à la date d'échéance imprimée sur le chèque

correspondant. Passé cette date, ils ne peuvent être ni échangés ni convertis en un nouveau chèque-points muni d'une nouvelle date d'échéance. Les chèques ne peuvent être utilisés que pour retirer les primes proposées (voir la liste actuelle dans les publications UBS KeyClub et le site UBS KeyClub). Les chèques-points ne sont ni convertibles en espèces ni remplacés en cas de perte. Les points non payés (< 25 points ou < 5 pour les participants titulaires de comptes UBS Generation, UBS Campus et UBS Family) sont reportés sur la prochaine période de décompte ou annulés en cas de sortie/d'exclusion du KeyClub.

### Echange de points

Les chèques-points permettent d'obtenir des prestations et produits offerts par UBS et par les entreprises partenaires externes. Cependant, l'obtention de ces primes peut être soumise à une réglementation spéciale et à des restrictions. Certaines offres ne sont disponibles que de manière limitée et peuvent être modifiées à tout moment. Les fournisseurs de prestations sont les partenaires contractuels exclusifs des membres du KeyClub pour ce qui concerne les primes acquises. UBS décline toute responsabilité quant aux produits et prestations acquis avec des chèques-points. Tous les chèques-points sont transmissibles.

### Autres dispositions

Les participants peuvent à tout moment résilier leur affiliation à UBS KeyClub en adressant leur demande par écrit à UBS. UBS peut également exclure un participant du KeyClub et lui refuser de nouveaux points sans être tenue d'en indiquer les motifs. En cas d'abus ou de présomption d'abus, UBS se réserve par ailleurs le droit de réduire, voire de refuser le versement de points. En cas de suppression d'UBS KeyClub, UBS décidera de la procédure à adopter concernant les points acquis à ce moment-là et les chèques-points déjà attribués. Si lors de leur adhésion au KeyClub, les participants communiquent le numéro de leurs cartes de crédit UBS, ils autorisent de ce fait UBS à utiliser le détail de leurs données client et le chiffre d'affaires réalisé avec leurs cartes de crédit UBS, et à les mémoriser sous forme électronique avec toutes les autres données nécessaires au décompte de leurs points. Le participant prend acte que ses données, enregistrées lors de son inscription à UBS KeyClub, peuvent être utilisées à des fins de marketing au sein d'UBS.